

**ASSOCIATION DU BASSIN DE LA SELUNE
AMONT-AVAL**

**MISE EN ŒUVRE DU SAGE SELUNE
DONNEES AEP**

RAPPORT

Octobre 2002

SOMMAIRE

Liste des figures, tableaux et plans

1 Constat	3
1.1 Délimitation de l’aire de distribution d’eau potable	3
1.2 Département de la Manche	3
1.2.1 Besoins en eau actuels	3
1.2.2 Evolution des besoins sur la période 1990-2000.....	3
1.2.3 Besoins en eau futures	3
1.2.4 Ressources en eau.....	3
1.3 Département d’Ille et Vilaine.....	3
1.3.1 Besoins en eau actuels	3
1.3.2 Evolution des besoins sur la période 1990 – 2000	3
1.3.3 Besoins futurs	3
1.3.4 Ressources en eau.....	3
1.4 Département de la Mayenne	3
1.4.1 Besoins en eau actuels	3
1.4.2 Evolution des besoins sur la période récente.....	3
1.4.3 Besoins futurs	3
1.4.4 Ressources en eau.....	3
1.5 Synthèse générale sur la zone	3
2 Perspectives d’évolution	3
2.1 Département de la Manche	3
2.2 Département d’Ille et Vilaine.....	3
2.3 Département de la Mayenne	3
3 Conclusion	3

oooOooo

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET PLANS

Tableau 1.1 : Synthèse des volumes distribués et consommés sur le bassin versant de la Sélune en 2001	3
Figure 1.1 : Synthèse des volumes distribués et consommés sur le bassin versant de la Sélune.....	3
Tableau 1.2. : Synthèse des ressources en eau pour la Manche (50).....	3
Tableau 1.3 : Synthèse des besoins en eau pour l’Ille et Vilaine (35).....	3
Tableau 1.4 : Synthèse des besoins en eau en Mayenne	3
Tableau 1.5 : Bilan global sur le bassin de la Sélune	3

oooOooo

La réalisation du SAGE Sélune, conduite sous l'égide de l'Association de la Sélune Amont-Aval comporte un volet alimentation en eau potable ayant pour objet de faire le point de l'état actuel de la distribution d'eau et de dresser une synthèse des stratégies envisagées pour la gestion de l'alimentation en eau.

Après avoir précisé le contour de l'étude, nous dresserons l'état des lieux des ressources en eau et des consommations d'eau. Enfin, nous présenterons les perspectives d'évolution de l'alimentation en eau à moyen terme.

ooo

1.1 Délimitation de l'aire de distribution d'eau potable

Le bassin versant de la Sélune couvre trois départements. L'intersection des limites du bassin versant avec les collectivités distributrices d'eau nécessite de procéder à quelques arbitrages préalables : en effet, certaines communes isolées ou en syndicat sont très modestement impliquées dans le bassin versant (à 5 % de leur territoire). Les besoins en eau correspondants n'ont donc pas été identifiés. Inversement, certaines collectivités peuvent se trouver pour l'essentiel dans le bassin versant. Elles ont été prises en compte dans leur intégralité lorsque le pourcentage dépassait 90 %. Enfin, des collectivités situées totalement hors bassin peuvent se trouver alimentées en eau à partir d'une collectivité dont les ressources sont sur le bassin de la Sélune. Nous avons alors considéré cette fourniture d'eau comme une exportation d'eau.

Les données présentées sont extraites :

- des schémas départementaux d'alimentation en eau potable (Manche – Ille et Vilaine) et des données fournies par les services du Conseil Général,
- des questionnaires adressés en Août 2002 aux Collectivités distributrices pour compléter les données précédentes et d'éléments complémentaires fournis par les DDAF.

1.2 Département de la Manche

1.2.1 Besoins en eau actuels

17 collectivités distributrices comptant au total 80 communes sont situées en tout ou partie sur le bassin versant de la Sélune. 8 collectivités sont partiellement situées sur le bassin versant de la Sélune.

La population totale desservie par les 17 collectivités est de 48 600 habitants (en 1999), dont 36 400 environ situés sur le bassin versant de la Sélune (# 75 %).

Les volumes d'eau distribués et consommés étant connus à l'échelle de la collectivité distributrice, nous avons affecté ces valeurs d'un coefficient basé sur le pourcentage de population de la collectivité distributrice située sur le bassin de la Sélune. Pour évaluer le volume utilisé sur le SIAEP d'AVRANCHES-Sud, les consommations industrielles ont été comptabilisées sur le bassin versant de la Sélune et ajoutées à la consommation domestique calculée au prorata de la population.

Pour le SIVOM de BARENTON qui a intégré la commune du GER dans son territoire au cours de l'année 2001, nous avons fusionné les données depuis 1990 par souci

d'homogénéité. 2001 étant une année de transition avec changement d'exploitant, nous n'avons pas pu reconstituer la série complète pour cette collectivité.

Enfin pour trois collectivités, les données n'ont pu être obtenues au-delà de l'année 2000, nous avons reconduit ces valeurs pour 2001. Elles ne représentent que 3 % des volumes concernés.

Le tableau 1.1. ci-après montre la répartition des volumes distribués et consommés sur le bassin versant de la Sélune en 2001 dans le département de la Manche.

En 2001, les volumes distribués sur le bassin versant ont représenté 2,65 millions de m³ sur le département de la Manche. La consommation d'eau est de 1,96 millions de m³. Les pertes d'eau représentent 26 % des volumes mis en distribution. Cette valeur est forte mais a tendance à s'améliorer. Par ailleurs, les pertes d'eau par km de réseau sont faibles et inférieures à 1 m³/j/km, ce qui est l'indice d'un bon état technique des réseaux.

Tableau 1.1 : Synthèse des volumes distribués et consommés sur le bassin versant de la Sélune en 2001

D:\A_donnee\Sage_Selune\donnees_generales.xls\Synthese

CODE	COLLECTIVITE	% SUR BV Sélune	Popu sur BV Sélune	Distri BV (m3/an)	Conso BV (m3/an)	Rendement
50-S0301	SIAEP de Barenton (+Ger)	50%	934	106 000	62 000	58%
50-S1401	Commune de les Chéris	100%	234	23 000	16 900	73%
50-S2701	Commune de Marcilly	100%	332	24 600	17 140	70%
50-S3001	Commune de Mortain	100%	2 190	175 700	124 970	71%
50-S3002	Commune de Saint-Clément-Rancoudray	90%	523	23 400	20 520	88%
50-S3402	SIAEP de Reffuveille	30%	492	38 100	26 500	70%
50-S3403	Commune de Saint-Ovin	50%	337	23 100	17 560	76%
50-S3501	SIAEP St-Barthélémy-le Neufbourg	80%	712	33 600	27 850	83%
50-S4101	SIAEP Avranches Sud ⁽¹⁾	55%	5 556	598 000	525 010	88%
50-S4102	Commune de Ducey	100%	2 170	140 000	110 000	79%
50-S4103	Commune de St-Quentin sur le Homme	100%	1 090	83 900	66 190	79%
50-S4201	SIAEP de St-Hilaire du Harcouet	100%	10 300	658 900	426 960	65%
50-S4202	Commune de St-Hilaire du Harcouet	100%	4 400	287 700	212 380	74%
50-S4203	Commune de Parigny	100%	1 710	106 100	74 460	70%
50-S4204	SIAEP de Juvigny le Tertre	40%	482	44 900	21 890	49%
50-S4205	Commune d'Isigny le Buat	100%	3 050	186 200	137 830	74%
50-S4401	SIAEP du Teilleul	80%	1 925	98 500	72 700	74%
TOTAL MANCHE		75%	36 438	2 651 700	1 960 860	74%

(1) 40% de la population mais 55 % des volumes sont consommés sur le bassin versant

1.2.2 Evolution des besoins sur la période 1990-2000

L'analyse ne révèle pas de tendance nette sur la période 1990-2001. On observe même une légère baisse si l'on compare la situation moyenne de 1990/1992 à celle de 1999/2001.

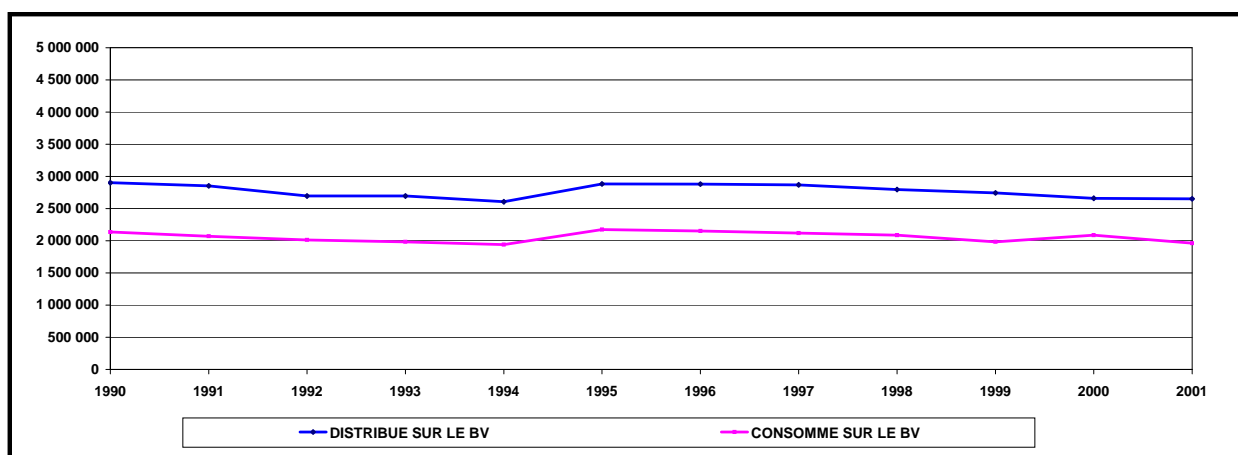
Une pointe apparaît en 1996, du fait de la sécheresse observée cette année là (figure 1.1). Si l'on rapporte les consommations totales des usagers à la population qui a connu une diminution de 5 % environ sur la période de 1990/1999, on met alors en évidence une très légère augmentation de la dotation hydrique, à savoir 148 l/j/habitant, tous usagers confondus en 1990/1992 et 150 l/j/habitant pour la période 2000/2001.

Au cours de la période sèche 1995/1997, les besoins unitaires ont atteint 160 l/j/habitant (+ 7 %).

Figure 1.1 : Synthèse des volumes distribués et consommés sur le bassin versant de la Sélune

D:\A_donnee\Sage_Selune\donnees_generales.xls\tabdyn

ANNEE	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
DISTRIBUE SUR LE BV	2 901 780	2 853 000	2 694 810	2 696 110	2 605 990	2 882 430	2 880 410	2 869 720	2 795 200	2 744 790	2 661 130	2 651 680
CONSOMME SUR LE BV	2 136 250	2 072 010	2 013 690	1 984 820	1 939 700	2 174 090	2 152 090	2 120 920	2 086 770	1 983 440	2 087 690	1 960 860
RENDEMENT	74%	73%	75%	74%	74%	75%	75%	74%	75%	72%	78%	74%



1.2.3 Besoins en eau futurs

Vu l'analyse de la situation sur la période 1990-2001, nous proposons de reprendre les hypothèses du Schéma Départemental, à savoir :

- notion d'année normale et d'année sèche intégrant la prise en compte de besoins du cheptel en année sèche ;
- quasi-stagnation des besoins unitaires ;
- maîtrise des pertes d'eau sur les collectivités où les pertes sont supérieures à 20 %.

Sur ces bases, pour le bassin versant de la Sélune, les besoins en eau à satisfaire à l'échéance 2010 sur le département de la Manche sont estimés à :

- 2,8 millions de m³ en année normale,
- 3,4 millions de m³ en année sèche,

Nous noterons qu'en 1996, les volumes distribués étaient voisins de 2,9 millions de m³.

1.2.4 Ressources en eau

Le tableau 1.2 ci-après présente l'origine des ressources en eau de façon synthétique.

Le potentiel total de production contribuant à l'alimentation du bassin versant représente :

- 11 500 m³/jour d'eau de surface, à partir de deux sites implantés sur le cours de la Sélune, à savoir :
 - l'usine de la Gaubardière d'une capacité de 350 m³/heure mise en service en avril 2001 par le SIAEP d'AVRANCHES Sud ;
 - l'usine de la Lande, d'une capacité de 200 m³/h exploitée par le SIAEP de SAINT-HILAIRE DU HARCOUËT,
- 7 940 m³/jour d'eau souterraine (34 ouvrages), déduction faite de la production de 5 ouvrages dont la qualité de l'eau ou le potentiel de production ont conduit à en préconiser l'abandon. Depuis la réalisation du Schéma Départemental, trois ouvrages situés sur le bassin versant ont été abandonnés pour ces motifs.

Les captages de MONTMOREL (SIAEP d'AVRANCHES Sud) représentent à eux seuls 38 % du potentiel de production d'eau souterraine.

Les ressources mobilisables couvrent largement les besoins en eau du bassin versant.

Tableau 1.2. : Synthèse des ressources en eau pour la Manche (50)

D:\A_\donnee\Sage_Selune\captages.xls\synth

		Nombre d'ouvrages	Capacité de production		
			Total	sur BV	HORS BV
Eaux souterraines	Classe de qualité 1	8	4 450 m3/j	4 250 m3/j	200 m3/j
	Classe de qualité 2	16	2 070 m3/j	1 530 m3/j	540 m3/j
	Classe de qualité 3	10	1 420 m3/j	1 050 m3/j	370 m3/j
	SOUS-TOTAL (Classe 1 à 3)	34	7 940 m3/j	6 830 m3/j	1 110 m3/j
	Qualité 4 (à abandonner)	5	1 070 m3/j	1 070 m3/j	0 m3/j
	TOTAL EAUX SOUTERRAINES	39	9 010 m3/j	7 900 m3/j	1 110 m3/j
Eaux de surface	Collectivité distributrice	Nom	Commune	Qéquipé m3/h	Qéquipé m3/j
	SIAEP AVRANCHES SUD	Prise d'eau : Le Pont du bateau usine : la Gauberdrière	St LAURENT-DE-TERREGATE	350	7 350
	SIAEP ST HILAIRE DU HARCOUET	La lande	MILLY	200	4 200
	TOTAL EAUX DE SURFACE				550 m3/h

1.3 Département d'Ille et Vilaine

1.3.1 Besoins en eau actuels

Cinq collectivités distributrices sont concernées en tout ou partie par le SAGE Sélune :

- le SIVOM de LOUVIGNE-DU-DESERT dans sa totalité,
- le SIAEP du COGLAIS est concerné très partiellement : 60 % du territoire de Le Ferré et une frange de la commune de Le Chatellier (10 %) sont sur le bassin.

La population concernée est de 450 habitants, sur les 13 000 habitants que compte le SIAEP du COGLAIS. Les besoins en eau ont été évalués à partir des données de consommation de chacune des communes avec un coefficient au prorata des populations situées sur le bassin.

- le SIAEP de la CHAPELLE JANSON n'est concerné que sur une frange de la commune de LAIGNELET. Le secteur est en fait desservi par le SIVOM de LOUVIGNE-DU-DESERT, les volumes sont donc déjà comptabilisés avec ceux du SIVOM ;
- le SIAEP de PARIGNE-LANDEAN est concerné sur la partie Est de LANDEAN ainsi que sur une frange Ouest de la commune de PARIGNE. Comme précédemment, la partie Est de LANDEAN se trouve desservie par le SIVOM de LOUVIGNE DU DESERT. Les volumes sont identifiés sous forme d'un achat d'eau. Nous les avons globalisés avec les volumes distribués sur le SIVOM ;
- enfin, le SIAEP de BEUVRON est concerné dans sa quasi-totalité (100 % sur VILLAMEE et 90 % environ sur POILLEY). Nous avons pris en compte l'intégralité des volumes.

En conclusion, vu la structure des réseaux, les données de trois collectivités seulement sont présentées dans le tableau de synthèse ci-dessous (tableau 1.3) Elles représentent une population de 9 550 habitants. L'ensemble de la zone utilise près de 500 000 m³/an.

Tableau 1.3 : Synthèse des besoins en eau pour l'Ille et Vilaine (35)

D:\A_donnee\Sage_Selune\donnees_generales.xls\Synthese

N° Collect.	COLLECTIVITE	% SUR BV Sélune	POPUL. 1999 SUR BV SELUNE	VOLUME DISTRIBUE SUR BV SELUNE	VOLUME CONSOMME SUR BV SELUNE	RENDEMENT %
35-S3401	SIVOM DE LOUVIGNE DU DESERT					
	1- SIVOM +Chapelle janson	100%	8 200	412 000	342 800	83%
	2- Export parigné-Landéan	3%	200	11 100	9 400	85%
35-S3401	SOUS-TOTAL SIVOM DE LOUVIGNE		8 400	423 100	352 200	83%
35-S3301	SIAEP DU COGLAIS	2,5%	450	25 000	22 000	88%
35-S3403	VALLEE DU BEUVRON	100%	700	39 900	32 200	81%
	TOTAL ILLE ET VILAINE		9 550	488 000	406 400	83%

1.3.2 Evolution des besoins sur la période 1990 – 2000

Sur le secteur d'étude, nous notons une diminution des consommations d'eau d'environ 10 % sur le SIVOM de LOUVIGNE, en l'espace de 10 ans. La population a diminué de 5 % au cours de la même période.

De même, la consommation totale a fortement baissé sur la vallée du BEUVRON puisqu'elle est passée de 44 000 m³/an (moyenne 90/92) à 37 500 m³ (1999-2001) soit – 15 %, pour une baisse de population de 7 % sur la même période.

La consommation moyenne unitaire sur la zone s'établit à 120 l/j/habitant. Elle est identique à la moyenne générale de consommation d'eau en Ille et Vilaine (119 l/j/habitant sur la période 1994-1998).

Nous noterons enfin que les pertes d'eau sont bien maîtrisées, puisqu'elles sont de 17 % seulement.

1.3.3 Besoins futurs

- sur la vallée du BEUVRON, vu l'évolution récente, nous proposons de maintenir la valeur de 38 000 m³/an ;
- sur le SIVOM de LOUVIGNE DU DESERT, les besoins en eau à satisfaire devraient se situer entre 450 000 et 530 000 m³/an (année normale et année sèche), soit une évolution de 5 % par rapport aux besoins actuels pour l'année normale, au vu de l'étude de modélisation en cours sur le SIVOM.

1.3.4 Ressources en eau

Le secteur est actuellement alimenté :

- a) par une prise d'eau dans l'Airon pour le SIVOM de LOUVIGNE. Le volume prélevable autorisé (5 800 m³/j) couvrira très largement les besoins de pointe. Par

ailleurs, la capacité du cours d'eau se situe largement au-delà de ces prélèvements. En revanche, la qualité des eaux brutes n'est pas toujours conforme, particulièrement pour le paramètre nitrates ;

- b) par un captage d'eau souterraine pour le SIAEP du BEUVRON (100 à 120 m³/j). La dégradation de la qualité de cette ressource conduira probablement à son abandon et à une alimentation à partir du SIVOM de LOUVIGNE (cf chapitre 2) ;
- c) à partir des ressources en eau du SIAEP du COGLAIS, pour ce qui concerne Le Ferré et le Chatellier. La prise d'eau de surface implantée sur un sous-affluent du Couesnon a une capacité limitée à l'étiage. En outre, la qualité de l'eau brute est régulièrement hors norme pour le paramètre nitrates. Une réflexion est en cours pour une refonte de l'usine dans le cadre du Schéma Directeur du Syndicat de production du bassin du Couesnon. Des possibilités de production d'eau souterraine de qualité ont également été testées et validées pour 500 m³/jour.

1.4 Département de la Mayenne

1.4.1 Besoins en eau actuels

Deux collectivités sont situées en partie sur le bassin versant de la Sélune :

- le SIAEP de MONTAUDIN pour environ 56 % de son territoire,
- le SIAEP de LANDIVY qui est situé en grande partie (90 %) sur le bassin versant de la Sélune.

Le tableau 1.4 ci-après dresse l'état de la distribution d'eau pour la zone située sur le bassin de la Sélune.

Tableau 1.4 : Synthèse des besoins en eau en Mayenne

ТОТАЛНАУМЕНЕ			2 022	310 500	301 200	85%
23-20005	СИЛМ DE ЛАНДИВЛ	90%	4 304	523 000	504 100	81%
23-20001	СИАЕР DE MONTAUDIN	20%	1 201	153 500	105 800	83%
И. Collect.	КОГЕСТИВИТЕ	Сегуне Суб ВЛ %	ВЛ Сегуне Суб Робул. 1000	Сегуне Суб ВЛ Дистрибуе Логуне	Сегуне Суб ВЛ Консоне Логуне	% Кендемент

1.4.2 Evolution des besoins sur la période récente

Sur les cinq dernières années, la consommation d'eau est restée quasiment stagnante sur le SIAEP de MAUTAUDIN. En revanche, les volumes mis en distribution ont diminué de façon significative. Les pertes d'eau sont passées de 25 % à 17 %.

Sur le SIVM de LANDIVY, le volume facturé est en décroissance de plus de 10 % ; les volumes consommés sont passés de 260 000 m³ en 1995/1997 à 230 000 m³ en

2000/2001. Les pertes d'eau sont bien maîtrisées puisqu'elles sont inférieures à 20 % et plutôt stables.

1.4.3 Besoins futurs

Vu l'évolution des besoins observée en eau sur la période 1996-2001 et l'évolution de la population (- 6 % en 9 ans), nous proposons de retenir le niveau actuel de besoins en eau, comme valeur des besoins à satisfaire en situation future, soit :

- 380 000 m³/an en année normale,
- 420 000 m³/an en année sèche.

1.4.4 Ressources en eau

a) SIAEP de MAUTAUDIN :

Sur le SIAEP de MONTAUDIN, la production d'eau est en forte diminution (- 50 % sur 5 ans), au profit des volumes importés depuis le SIAEP de GORRON et le Syndicat du Bocage Mayennais. Cette situation s'explique pour l'essentiel par la dégradation de la qualité des eaux.

En situation actuelle, les ressources en eau proviennent :

- du captage de Pouillé situé hors bassin (50 000 m³/an environ),
- du puits du Gast sur le bassin de la Sélune (90 000 m³/an environ),
- une importation d'eau depuis le Syndicat du Bocage Mayennais, à concurrence de 90 000 m³/an environ. L'eau fournie est produite sur le site de GORRON, constitué d'une prise d'eau de surface de 120 m³/h,

Les ressources propres du Bassin couvrent en définitive 75 % des besoins.

Le reste est prélevé sur le forage de Pouillé (hors bassin) ou acheté au Bocage Mayennais.

b) sur le SIVM de LANDIVY, les ressources proviennent de productions autonomes :

- captage de la Dorée : 100 000 m³/an environ,
- achat d'eau au Syndicat de production du Bocage Mayennais,
- achat d'eau au SIVOM de LOUVIGNE DU DESERT.

La station de production d'eau de PONTMAIN (30 000 m³/an) a été mise à l'arrêt au 1/1/2002, du fait des teneurs en nitrates.

Le site de la Triguelière, situé sur la commune de FOUGEROLLES est susceptible d'être abandonné en 2003. La production est de l'ordre de 40 000 m³/an.

Le Syndicat des eaux est globalement importateur : 100 000 m³ sont produits sur le bassin de la Sélune, pour un volume distribué de 253 000 m³ sur le bassin.

1.5 Synthèse générale sur la zone

Au total, 3,5 millions de m³ d'eau ont été distribués en 2001 sur le bassin versant de la Sélune, pour les trois départements.

Les ressources en eau mobilisées sont majoritairement situées sur le bassin versant et constituées à part quasi-identiques de ressources souterraines et de ressources d'eau de surface.

Trois ressources de surface (AVRANCHES-SUD, SIAEP de SAINT-HILAIRE DU HARCOUËT et SIVOM de LOUVIGNE assurent de fait près de la moitié de la production d'eau du bassin versant).

Le bilan global ressources-besoins sur le bassin versant fait apparaître une situation excédentaire présentée au tableau 1.5 ci-après, avec :

- un excédent de 475 000 m³ sur le département de la Manche, essentiellement utilisé sur la partie Ouest du Syndicat d'AVRANCHES-Sud et au profit de la commune du MONT-SAINT-MICHEL,
- un déficit de 25 000 m³ sur l'Ille et Vilaine, correspondant à la frange desservie par le SIAEP du COGLAIS,
- un déficit de 186 000 m³ sur le département de la Mayenne, où le volume produit sur le bassin versant ne représente que 1/3 des volumes distribués.

000

Tableau 1.5 : Bilan global sur le bassin de la Sélune

D:\A_donnees\Sage_Selune\donnees_generales.xls\bilan bv

CODE	COLLECTIVITE	VOLUME TOTAL DISTRIBUE	Coeff BV	DISTRIBUE BV	PRODUIT OU ACHETE SUR BV (1)	PRODUIT OU ACHETE HORS BV	BILAN BV SELUNE
50-S0301	SIAEP de Barenton (+Ger)	212 000	50%	106 000	140 000	72000	34 000
50-S1401	Commune de les Chéris	23 000	100%	23 000	23 000		
50-S2701	Commune de Marcilly	24 600	100%	24 600	24 600		
50-S3001	Commune de Mortain	175 700	100%	175 700	175 700		
50-S3002	Commune de Saint-Clément-Rancoudray	26 000	90%	23 400	26 000		2 600
50-S3402	SIAEP de Reffuveille	127 000	30%	38 100		127 000	-38 100
50-S3403	Commune de Saint-Ovin	46 300	50%	23 150		46 300	-23 150
50-S3501	SIAEP St-Barthélémy-le Neufbourg	42 000	80%	33 600	41000		7 400
50-S4101	SIAEP Avranches Sud	1 087 200	55%	597 960	1 087 240		489 280
50-S4102	Commune de Ducey	140 000	100%	140 000	140 000		
50-S4103	Commune de St-Quentin sur le Homme	83 900	100%	83 900	83 900		
50-S4201	SIAEP de St-Hilaire du Harcouet	658 900	100%	658 900	658 900		
50-S4202	Commune de St-Hilaire du Harcouet	287 700	100%	287 700	287 700		
50-S4203	Commune de Parigny	106 100	100%	106 100	106 100		
50-S4204	SIAEP de Juvigny le Tertre	112 200	40%	44 880	23000	90 000	-21 880
50-S4205	Commune d'Isigny le Buat	186 200	100%	186 200	186 200		
50-S4401	SIAEP du Teilleul	123 100	80%	98 480	123 100		24 620
TOTAL MANCHE		3 461 900	77%	2 651 670	3 126 440	335 300	474 770
35-S3401	SIVOM DE LOUVIGNE DU DESERT	423 100	100%	423 100	423 100		
35-S3301	SIAEP DU COGLAIS	1 033 000	2,5%	25 000		1 033 000	-25 000
35-S3403	VALLEE DU BEUVRON	39 900	100%	39 900	39 900		
TOTAL ILLE ET VILAINE		1 496 000		488 000	463 000	1 033 000	-25 000
53-S0001	SIAEP DE MONTAUDIN	220 000	56%	123 200	90 000	130 000	-33 200
53-S0002	SIVM DE LANDIVY	281 000	90%	253 000	100 000	153 000	-153 000
TOTALMAYENNE		501 000	75%	376 200	190 000	283 000	-186 200
TOTAL GENERAL		5 458 900		3 515 870	3 779 440	1 651 300	263 570

(1) Production située sur le BV, éventuellement hors de la collectivité distributrice.

Perspectives d'évolution

Les perspectives d'évolution retracent les propositions des schémas départementaux de la Manche et de l'Ille et Vilaine.

Pour ce qui concerne la Mayenne, dans l'attente d'un futur schéma, les perspectives sont calées sur les projets en cours de réalisation.

2.1 Département de la Manche

Sur le secteur de la Sélune, le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Manche a préconisé :

- l'interconnexion des collectivités disposant de ressources uniques ou de ressources insuffisantes ;
- la mobilisation de ressources à fort potentiel au profit de zones déficitaires en quantité ou en qualité.

A ce titre, il a été préconisé :

- une interconnexion GER-BARENTON, qui s'est d'ailleurs traduite par un regroupement des deux collectivités depuis 2001 ;
- l'interconnexion du SIAEP de SAINT-HILAIRE DU HARCOUËT avec le SIAEP du Teilleul ;
- le développement des réseaux du SIAEP d'AVRANCHES-SUD principalement en direction de :
 - à l'Est : vers le SIAEP de SAINT-HILAIRE DU HARCOUËT par un réseau Sud, depuis le réservoir de 1 000 m³ de Montjoie (Ø 250/300) ;
 - à l'Ouest : vers le secteur de PONTORSON : les équipements de production d'eau, la qualité de la ressource et les volumes mobilisables insuffisants ont conduit à préconiser une solution de raccordement de PONTORSON sur les réseaux d'AVRANCHES-Sud. Cette interconnexion se traduira par un accroissement des fournitures d'eau hors bassin de 300 000 m³/an.

Enfin, l'hypothèse d'une liaison de secours vers l'Ille et Vilaine sera examinée dans le cadre de l'étude de modélisation du SIVOM de LOUVIGNE-DU-DESERT.

2.2 Département d'Ille et Vilaine

Le secteur Nord-Ouest de l'Ille et Vilaine est confronté à une double problématique :

- la qualité médiocre des ressources en eau,
- le volume global des ressources mobilisables du secteur FOUGERES / ANTRAIN / LOUVIGNE-DU-DESERT.

Le SIVOM de LOUVIGNE-DU-DESERT principalement concerné par le bassin de la Sélune dispose de ressources très excédentaires du fait de sa prise d'eau sur l'Airon, d'autant que les volumes prélevés au bénéfice du SIVM de LANDIVY vont aller en décroissant.

La dégradation de la qualité de l'eau et le caractère unique de la ressource rendent toutefois cette collectivité particulièrement vulnérable.

Le schéma directeur d'alimentation en eau réalisé dans le cadre de l'étude générale du Syndicat de Production d'Eau du Bassin du Couesnon en 1998 a préconisé une interconnexion avec les autres ressources en eau de la zone d'étude, dans la mesure où les autres collectivités ont également des ressources uniques et de ce fait vulnérables. Les interconnexions proposées, reprises dans le schéma départemental AEP d'Ille et Vilaine approuvé en Novembre 2000 consistent en :

- l'achèvement de la liaison FOUGERES-ANTRAIN permettant au passage de créer un axe structurant sur le SIAEP du Coglais ; ce réseau sera en service en janvier 2003 ;
- la mise en place d'une interconnexion de sécurité entre le SIVOM de LOUVIGNE DU DESERT et le SIAEP du COGLAIS permettant un secours mutuel des deux collectivités ;
- la création d'une liaison SYMEVAL-FOUGERES permettant de relier les bassins du Couesnon et de la Vilaine, de structurer la desserte sur le secteur Sud de FOUGERES et de garantir l'approvisionnement en eau de l'axe précité FOUGERES-ANTRAIN.

La mise en service en avril 2001 de l'usine de production d'eau de la Gauberdrière à SAINT-AUBIN DE TERREGATE par le SIAEP d'AVRANCHES-SUD constitue une donnée supplémentaire à prendre en compte. Le SIVOM de LOUVIGNE DU DESERT a engagé en 2002 une opération de modélisation de son réseau d'eau potable ; l'option d'une interconnexion de sécurité (et/ou de dilution) avec les réseaux du SIAEP d'AVRANCHES-Sud fait partie des points à étudier.

2.3 Département de la Mayenne

Les perspectives d'évolution des ressources en eau du secteur sont étroitement liées à l'évolution des teneurs en nitrates.

Les travaux d'interconnexion en cours de mise en œuvre vont permettre d'assurer le complément d'approvisionnement de la zone LANDIVY – MONTAUDIN à partir de la ressource principale de SAINT FRAIMBAULT, implantée sur la rivière Mayenne (liaison Ø 300 sur 40 km entre GORRON et SAINT FRAIMBAULT). Depuis GORRON, le réseau existant Ø 250/Ø 200 desservira à la fois le SIAEP de MONTAUDIN et le SIVM de LANDIVY.

L'objectif à terme est de disposer d'une structure de production-transport englobant les feeders primaires et les productions d'eau de l'ensemble du Bocage Mayennais.

A l'extrémité Nord-Ouest du réseau de Landivy, un appoint de sécurité pourrait être envisagé avec l'usine de PONT JUHEL (SIVOM de LOUVIGNE-DU-DESERT - 35) via le réseau existant, à concurrence de 800 m³/jour.

Le déséquilibre des ressources/besoins sur la partie du bassin versant occupée par les SIAEP de LANDIVY-MONTAUDIN (67 % de déficit) devrait s'accroître au cours de la décennie.

ooo

Conclusion

La synthèse de l'alimentation en eau potable du bassin de la Sélune met en évidence :

- une situation de consommation stable voire en légère décroissance sur la période récente,
- des pertes d'eau assez bien maîtrisées,
- un quasi équilibre entre ressources souterraines et ressources superficielles ;
- un déficit d'interconnexion auquel il sera pallié dans le cadre de la mise en place des schémas départementaux,
- un bilan excédentaire principalement sur le Sud-Manche qui exporte sa production d'eau vers l'Ouest de son territoire,
- une menace sur la qualité des eaux, principalement sur les ressources de l'Ille et Vilaine et de la Mayenne.

oooOooo